Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212203160-20251217-2512EPAREU-DE

Délibération n° / 2025

COMMUNE DE SAINT-MAYEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi dix-sept décembre deux mil vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles HELLARD, Maire.

***PRESENTS** : LE DANTEC Xavier, TACHON Jean-Christophe, BRIERE Claude, BELLOEIL Clémence, QUERE Guy, MENGUY Elodie, LE LAY Jean-Luc LE PALUD Julien, LE BRIS Bertrand.*

***ABSENTE EXCUSEE** : LE FLOHIC Virginie,*

***SECRETAIRE DE SEANCE** : BELLOEIL Clémence.*

****

OBJET : VENTE EPAREUSE

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors de sa séance du 11/09/2025 la décision de non réparation de l'épareuse a été prise.
Il informe que suite à cela plusieurs personnes de la commune se sont portées acquéreurs de celle-ci.

Le conseil, après ouverture des offres faites et après délibération,

DECIDE d'accepter l'offre la mieux disante soit celle de 755 €.

DONNE pouvoir à Monsieur la Maire pour finaliser cette vente.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS

Le Maire,

